

**AVIS DE SAISINE DE  
LEGATAIRE UNIVERSEL  
DELAI D'OPPOSITION  
Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de  
procédure civile  
Loi n°2016-1547  
du 28 novembre 2016**

---

Suivant testament olographe en date du  
28 Juin 2011

**Madame Yvonne Gabrielle BARTIS-  
SOL** a consenti un legs universel

Consécutivement à son décès, ce tes-  
tament a fait l'objet d'un dépôt aux  
termes du procès-verbal d'ouverture  
et de description de testament reçu par  
Maître Jean-Pierre REVERSAT, notaire à  
MONTREJEAU (31210) 3 Voie du Bicen-  
tenaire duquel il résulte que le légataire  
remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits  
pourra être formée par tout intéressé au-  
près du notaire chargé du règlement de  
la succession : Maître Jean-Pierre REVER-  
SAT, notaire à MONTREJEAU (31210) 3  
Voie du Bicentenaire , référence CRPCEN  
31057, dans le mois suivant la récep-  
tion par le greffe de l'expédition du pro-  
cès-verbal d'ouverture du testament et  
copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera  
soumis à la procédure d'envoi en posses-  
sion.

---